



Contrôle des nouveaux aliments

Micheline Rosch

Responsable de domaine Novel Food

Division de la sécurité alimentaire

La sécurité dans mon assiette – 9 juin 2022



NF - novel food – nouveaux aliments – neiarteg Liewensmëttel

RE (UE) 2015/2283

- pas d'historique de consommation avant le 15 mai 1997 (et relève d'une catégorie) (1^{er} RE : règlement (CE) N° 258/97)
- **contrôle NF** (non autorisé) → *Novel Food Catalogue* et collaboration entre Etats membres
- NF → données (produit, procédé de fabrication), évaluation de risque EFSA, ... → **NF autorisé**

Liste de l'Union = RE d'exécution (UE) 2017/2470

- tous les NF autorisés (toutes les nouvelles autorisations/ règlements d'exécution) → **contrôle NF autorisé**
- tableau 1 : conditions d'utilisation, d'étiquetage, (droit d'exclusivité)
- tableau 2 : spécification (produit/procédé), critères de qualité



Graines de chia (*Salvia hispanica*)



RE d'exécution (UE) 2021/668 – Liste de l'Union

- petite graine (2 mm) de la plante *Salvia hispanica*, Lamiaceae
- 1^{ère} autorisation en 2009, puis extensions en 2013, 2015, ..., 2021
- effet de mode « superfood ?! » : recettes, produits de tout type (snacks, boissons, desserts, chocolats, ...), pas toujours clair si autorisé
- COM demande à EFSA une ré-évaluation pour toutes ces catégories (avis EFSA de 2019)



Source : AdobeStock ®

Protéine de haricot mungo (*Vigna radiata*)

RE d'exécution (UE) 2022/673 – Liste de l'Union

- NF autorisé peu connu
- intérêt : remplace les œufs → pour les produits véganes
- tabl. 1 : catégorie « produits protéiques », droit d'exclusivité (5 ans)



graine : not NF



Source : MiR



- <https://securite-alimentaire.public.lu/fr/professionnel/Denrees-alimentaires/Nouveaux-aliments/Insectes.html>
- insectes comme NF autorisés :

Ver de farine, ténébrion jaune (FR), Mehlwurm, Mehlkäfer-Larven (DE),
Tenebrio molitor larva

Criquet migrateur (*Locusta migratoria*) (FR), Wanderheuschrecke (DE)

Grillon domestique (*Acheta domesticus*) (FR), Hausgrille, Heimchen (DE)

- mise en garde allergène

Recommandations

Les autorités compétentes recommandent de **consommer les produits « insectes » avec modération**.

Les personnes qui sont **allergiques** aux **crustacés** et produits à base de crustacés et/ou aux **acariens** peuvent avoir une réaction allergique lorsqu'elles mangent des insectes (voir exigences en matière d'étiquetage spécifique supplémentaire dans l'autorisation des larves séchées du ver de farine).

Les réactions allergiques peuvent être causées par la sensibilité d'un individu aux protéines d'insectes, par une réactivité croisée avec d'autres allergènes ou par des allergènes résiduels provenant d'aliments pour insectes, par exemple céréales contenant du gluten.



Insectes - *Locusta migratoria*

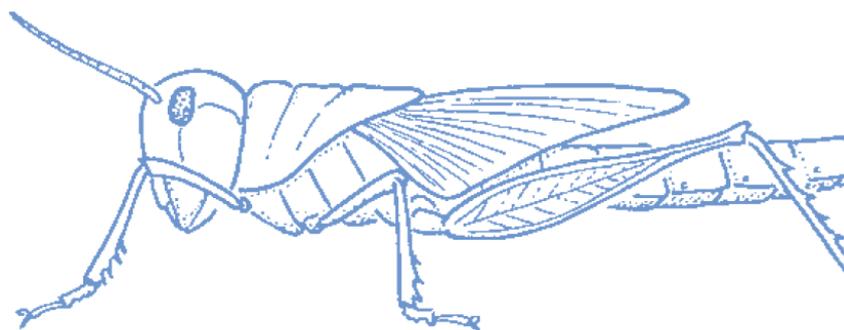


RE d'exécution (UE) 2021/1975
... autorisant la mise sur le marché de formes
congelée, séchée et en poudre de *Locusta
migratoria* – Liste de l'Union

... 3 formes différentes, ... Les LM séchés peuvent être commercialisés tels quels ou en poudre. Pour les LM congelés et les LM séchés, les pattes et les ailes doivent être retirées afin de réduire le risque de constipation intestinale susceptible d'être causé par l'ingestion des grands ergots situés sur les tibias des insectes. La poudre de LM entiers est obtenue par le broyage... Une période minimale de jeûne de 24 heures est requise avant la mise à mort des insectes par congélation, afin de...

- tabl. 2 : spécification, critères de qualité (contaminants, microbiologie)
- tabl. 1 : catégories, étiquetage, mise en garde allergène, droit d'exclusivité (Fair Insects B.V.)

	Congelé	Seche ou en poudre
Formes congelée, séchée et en poudre de <i>Locusta migratoria</i>		
Produits de pommes de terre transformés; plats à base de légumes et produits à base de pâtes	15	5
Substituts de viande	80	50
Soupes et soupes concentrées	15	5
Légumineuses et légumes en conserve/en bocal	20	15
Salades	15	5
Boissons de type bière, mélanges pour boissons alcoolisées	2	2
Confiseries au chocolat	30	10



Source : Insects for food and feed (fao.org)





RE d'exécution (UE) 2020/206 – Liste de l'Union

- pulpe est considérée NF, alors que les fèves sont une DA connue depuis très longtemps
- procédure « aliment traditionnel en provenance d'un pays tiers »
- tabl. 2 : spécification (pulpe/jus + procédé), critères de qualité
- tabl. 1 : pas de catégorie, dénomination



Source :

https://en.wikipedia.org/wiki/Theobroma_cacao#/media/File:Cacao-pod-k4636-14.jpg



- RE (UE) 2015/2283
- NF ou pas ? → Novel Food Catalogue
- NF autorisé → Liste de l'Union = RE d'exécution (UE) 2017/2470
 - +/- 200 entrées, 19 updates (2021) et 7 updates (02/05/2022)
 - 2 tableaux avec des informations pour le contrôle

! pour rester informé :

<https://securite-alimentaire.public.lu/> → nouveaux aliments

https://ec.europa.eu/food/safety/novel-food_en

